

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JANVIER 2023**

Le 9 Janvier 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, M. Régis de COLNET, M. Thierry GOLLIOT, Mme Michèle DEFERT, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, M. Patrick LELIEVRE, Mme Angélique HUBAUD, Mme Véronique DETOUILLO, Mme Florence MULTON

Excusés : M Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Christophe DUCROCQ qui donne pouvoir à Mme Marie ZOUINI

Absente non excusée : Mme Stéphanie DERIVIERE

Mme Michèle DEFERT a été élue secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 5 décembre dernier. Monsieur LELIEVRE refuse de le signer car le devis de la FDE80 présenté pour la modernisation de l'éclairage public n'est pas conforme.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Didier PONCET
- 2) Décisions du Maire
- 3) INVESTISSEMENT : prise en charge des dépenses avant le vote du budget 2023
- 4) Comptabilité M57 : utilisation du plan comptable développé
- 5) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste de titulaire
- 6) PERSONNEL COMMUNAL : augmentation de la durée hebdomadaire de travail
- 7) PERSONNEL COMMUNAL : participation employeur protection sociale
- 8) MAISON MEDICALE : nouveau bail
- 9) Contrats EDF
- 10) Maintien ou non de Monsieur Patrick LELIEVRE dans ses fonctions d'adjoint au Maire
- 11) Informations diverses

Monsieur LELIEVRE demande à passer le point n°10 en 2^{ème} position. Monsieur le Maire refuse.

1) Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Didier PONCET

Vu la démission de Monsieur Didier PONCET en date du 26 décembre 2022 ;

Considérant que Madame Christine SAVEY qui est la candidate venant immédiatement sur la liste après le dernier élu a fait savoir son refus de siéger au conseil municipal,

Monsieur Christophe DUCROCQ est installé en qualité de conseiller municipal

2) Décisions du Maire

Monsieur LEPOETRE relate les décisions prises dans le cadre de ses délégations votées le 8 juin 2020 :

Demande de subventions au titre de la DETR 2023 :

Opération	Montant HT	Taux	Subvention attendue
Porte entrée double vitrage à la maison médicale	3 418.99	35%	1 196.68
Store banne – maison médicale (bureau médecin)	9 008.16	35%	3 152.86
Remplacement de la porte d'entrée de la Mairie	13 154.36	35%	4 604.03
Porte extérieure crèche	3 932.52	35%	1 376.38
Aménagement d'une allée dans le cimetière	9 156.00	30%	2 746.80

Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'AMIENS METROPOLE a donné son autorisation pour la plantation d'arbres sur le terrain près de la halle des sports.

3) INVESTISSEMENT : prise en charge des dépenses avant le vote du budget 2023

Monsieur LEPOETRE rappelle qu'il s'agit de voter des crédits en investissement dans la limite de $\frac{1}{4}$ budget 2022 afin de ne pas être bloqué sur le 1^{er} trimestre 2023.

Monsieur LELIEVRE aurait souhaité une réunion de la commission finances.

Monsieur LEPOETRE explique que le bilan 2022 n'est pas encore arrêté.

Les crédits ci-après sont proposés au vote :

Opérations	Désignation	Article	Désignation	Restes à venir 2021	Budget 2022	Budget autorisé 2023
949	SALLE DES FETES			474,52	15 845,00	3 900,00
		2181	Install.générales,agencement & aménagements div	0,00	10 000,00	2500
		2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 845,00	1400
958	MAIRIE			0,00	14 108,75	3 400,00
		2051	Concessions et droits similaires	0,00	1 714,75	400
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	9 600,00	2400
		2184	Mobilier	0,00	500,00	100
		2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 294,00	500
961	ECOLE DE LA SENTELETTE			3 468,60	16 500,00	4 125,00
		2181	Install.générales,agencement & aménagements div	0,00	12 500,00	3125
		2184	Mobilier	0,00	2 000,00	500
		2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 000,00	500
962	CANTINE			29 399,28	9 000,00	2 250,00
		2181	Install.générales,agencement & aménagements div	0,00	5 000,00	1250
		2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 000,00	1000
969	VOIRIE			79 887,67	102 120,00	6 500,00
		2152	Installations de voirie	16 043,80	63 120,00	5000
		21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	6 000,00	1500
971	AMENAGEMENT D'ESPACES			72 220,72	15 500,00	3 000,00
		2128	Autres agencements et aménagements de terrains	72 220,72	15 500,00	3000
977	EGLISE			0,00	5 000,00	1 250,00
		2181	Install.générales,agencement & aménagements div	0,00	5 000,00	1250
980	LA POSTE			0,00	3 000,00	750,00
		2181	Install.générales,agencement & aménagements div	0,00	3 000,00	750
983	ACQUISITIONS FONCIERES			175 300,00	348 000,00	4 500,00
		2111	Terrains nus	15 300,00	18 000,00	4500
987	ACCESSIBILITE ET SECURITE			0,00	45 500,00	10 000,00
		21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	0,00	2 000,00	500
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	43 500,00	9500
988	CIMETIERE			0,00	3 000,00	750,00
		2116	Cimetières	0,00	3 000,00	750
989	MAISON MEDICALE CONSTRUCTION			7 799,47	9 000,00	2 250,00
		2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des const	7 799,47	9 000,00	2250
990	ATELIER COMMUNAL			0,00	14 000,00	3 500,00
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	4 000,00	1000
		2181	Install.générales,agencement & aménagements div	0,00	9 000,00	2250
		2182	Matériel de transport	0,00	1 000,00	250
995	CRECHE			0,00	6 000,00	1 500,00
		2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des const	0,00	6 000,00	1500
998	ATLAS DE LA BIODIVERSITE			0,00	68 970,00	3 250,00
		2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	36 000,00	1000
		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	32 970,00	2250
999	PARCELLE AD 57 RUE DE LA VIERGE MARIE -			0,00	15 000,00	3 750,00
		2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des const	0,00	15 000,00	3750
			Total Général	476 535,46	690 543,75	54 675,00

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
(3 ABSTENTIONS : P LELIEVRE, V DETOUILLO, A HUBAUD)

Le Conseil municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ci-dessus.

4) Comptabilité M57 : utilisation du plan comptable développé

Monsieur LEPOETRE rappelle à l'assemblée que le référentiel M57 va progressivement remplacer la M14 et deviendra obligatoire en 2024. Il rappelle également qu'une délibération avait acté le passage anticipé en 2023.

Il explique que l'application de cette nouvelle comptabilité implique pour les communes de

moins de 3 500 habitants l'utilisation d'un plan comptable simplifié appelé M57 abrégé.

Cette simplification entraîne la perte du détail de certains comptes notamment en fonctionnement. La commune peut décider par délibération d'appliquer un plan comptable plus détaillé pour éviter la mise en place d'une comptabilité analytique mais pour 2024. Monsieur LEPOETRE ajoute que le suivi détaillé des comptes est nécessaire pour les échanges financiers notamment entre les communes du RPI.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,
(1 ABSTENTION : A HUBAUD)

L'assemblée valide l'utilisation de la nomenclature comptable M57 développée, avec un démarrage non anticipé en 2024.

5) PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un poste de titulaire

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de transformer un poste occupé actuellement par un contractuel en poste de titulaire au sein du service cantine/accueil de loisirs. La quotité de travail hebdomadaire est fixée à 29 heures. L'emploi créé relève du cadre d'emploi des agents techniques territoriaux.

Monsieur LEPOETRE ajoute que deux nouveaux embauchés ont été accueillis début janvier.

Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité la création du poste, charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

6) PERSONNEL COMMUNAL : augmentation de la durée hebdomadaire de travail

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'augmenter d'une heure la quotité horaire mensuelle de travail du poste d'adjoint administratif au secrétariat (passage de 21 à 22h).

Après l'exposé du Maire,
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de porter à 22 heures la quotité de travail hebdomadaire du poste d'adjoint administratif territorial ci-dessus.

7) PERSONNEL COMMUNAL : participation employeur protection sociale

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident.

Il précise que pour être aidé, l'agent doit justifier avoir souscrit un contrat labellisé par l'Etat répondant à des critères précis (qualité du service rendu, critères sociaux). Les montants actuellement versés s'élèvent à 10,48 E/mois pour la souscription d'un contrat mutuelle et 10,00 E/mois pour la prévoyance.

Monsieur LEPOETRE propose à l'assemblée de passer ces deux montants à 15 Euros.

Après l'exposé du Maire,

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité.

8) MAISON MEDICALE : nouveau bail

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée de l'arrivée d'un nouvel infirmier à la maison médicale. Il rappelle que sur le premier bail avait été prévu une politique incitative d'aide à l'installation en instaurant au début un loyer modéré puis une révision significative au bout de deux ans, une fois la patientèle faite.

Monsieur le Maire propose de faire évoluer le loyer à 300 Euros au lieu de 250 Euros.

Après l'exposé du Maire,

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la réévaluation du loyer de 250 à 300 Euros pour le local infirmier et autorise le Maire à signer le bail correspondant avec le nouveau praticien ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

9) Contrats EDF

Monsieur LEPOETRE rappelle que le contrat annuel est arrivé à échéance au 31 décembre et précise qu'EDF a fait une proposition de coût à 21.08 Cts du KWH. Le contrat effectif sera actualisé au 10 janvier.

Monsieur LELIEVRE ajoute que la FDE80 proposera en 2024 de se regrouper sur un marché.

Après l'exposé du Maire,
Après en avoir débattu,
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le nouveau contrat de fourniture d'électricité pour les bâtiments et l'éclairage public pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

10) Maintien ou non de Monsieur Patrick LELIEVRE dans ses fonctions d'adjoint au Maire

Monsieur le Maire expose que diverses discussions ont eu lieu cette année avec Monsieur LELIEVRE. Il explique que, le constat n'étant pas satisfaisant, il a retiré les délégations. Il ajoute qu'une réunion informelle a eu lieu entre les adjoints à ce sujet.

Monsieur LELIEVRE expose à son tour ses arguments : il rappelle qu'il a été élu premier adjoint par le conseil municipal : *« je fais mon travail, je passe 2 fois par semaine en mairie et je suis à la disposition du secrétariat dès la demande »*

Monsieur LELIEVRE ne comprend pas pourquoi le Maire lui a enlevé ses délégations à compter du 15 Décembre et estime subir du harcèlement de sa part.

Monsieur LELIEVRE énumère ensuite toutes les actions qu'il a menées : Chauffage école, crèche, mairie, salle des fêtes ; réparations des pompes à chaleur et chaudière fioul, établissement de devis, candélabres à la Pommeraie, suivi des armoires électriques...

Il ajoute qu'il est également toujours présent lors des manifestations et participe activement à l'organisation des événements (fête de Noël, fête du village, 11 Novembre...)

Monsieur LELIEVRE reproche à Monsieur le Maire son manque d'esprit démocratique et s'est senti exclu de certains projets (station d'épuration, vidéoprotection)

Madame HUBAUD veut savoir ce que Monsieur le Maire reproche à son premier adjoint ; Monsieur GOLLIOT quant à lui, refuse l'idée d'un « lynchage public » ce qu'approuve Monsieur le Maire.

Monsieur LEPOETRE rappelle qu'il n'est pas obligé de se justifier quand il enlève des délégations à un élu.

A l'issue du débat qui s'ensuit, la proposition est faite d'un vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

- 11 OUI POUR le maintien de Monsieur LELIEVRE dans ses fonctions de premier Adjoint.
- 2 ABSTENTIONS
- 1 NON

11) Informations diverses

Madame DETOUILLOON aborde le sujet de l'éclairage public et estime que la sécurité n'est pas assurée du fait de l'extinction des lumières de 23h à 5h30.

Monsieur LELIEVRE pose la question du remplacement de Monsieur Didier PONCET dans ses missions du fait de sa démission. Monsieur le Maire précise à ce sujet que Monsieur Christophe DUCROCQ s'est d'ores et déjà positionné sur certaines participations à des commissions.

Fin de séance à 20h24.